

ATTESTATION FORMULATION RESPONSABLE

AXIL® 2000

Utilisation principale : traitement fongicide et anti-bleu préventif

Le produit cité précédemment a été formulé dans le respect des réglementations et de notre charte QSE en vigueur pour les bois renforcés par une solution de préservation. Il ne perturbe pas la qualité de l'air et est applicable dans les locaux destinés à abriter des lieux de vie et de stockage dont ceux de haute qualité environnementale.

Règlement REACH
Règlement CE 1907/2006.

Règlement Biocides
Règlement (UE) n° 528/2012
AMM : FR-2017-0108
N° inventaire BioCID : 67259

Bois de structure traités
éligibles au **marquage CE**
selon la **norme EN 15228**
dans le cas d'un traitement de
classe 3.

Traçabilité et contrôle qualité
validés par la **norme ISO 9001.**

RÈGLEMENTATIONS

MARQUAGE CE

ORGANISMES CERTIFICATEURS

NB : Les informations techniques, réglementaires et les certifications sont données dans l'état de nos connaissances, de notre expérience pratique et de la réglementation actuelles. Toute modification de ces informations engendrera une actualisation de la présente attestation.

Date d'effet : 01/01/2024

Fin de validité : 31/12/2025

Responsable Support Clients
et Documentation Technique



Groupe Berkem - 20, Rue Jean Duvert - 33290 Blanquefort - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60 - groupeberkem@berkem.com - groupeberkem.com

